Département des LANDES
Arrondissement de DAX
Canton du PAYS MORCENAIS TARUSATE
COMMUNE DE M E I L H A N
****

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 19 JUILLET 2022

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE MEILHAN
ARRONDISSEMENT DE DAX
Date de convocation : 13/07/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 12

Présents : LOUBERE Patricia, LACOSTE Claude, HUREL Catherine, CHABANNE Eric, MEURIS Olivier, DESPOUYS Véronique, LOUBERE David, LAPETRE-TAUZIET Nadège, TESTEMALE Maurice, CHARON-BURNEL Mathilde

Excusés : M. LAULOM Vincent, SOUX Benoit, ILHARDOY Sandra, LINXE Justine

Procurations : M. LAULOM a donné procuration à M. LACOSTE, M. SOUX a donné procuration à M. CHABANNE.

Absent : DUCROT Stéphanie

Secrétaire de séance : M. LACOSTE Claude

Des modifications ont été apportées au PV de la séance du 07 juin 2022, à la demande de Mme Sandra ILHARDOY ;
Le Conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 07 juin 2022

Ordre du jour :

- Bilan bibliothèque,
- Recrutement ALSH 3 contrats d'engagement éducatifs supplémentaires pour les vacances d'été
- Acceptation proposition d'honoraires étude projet d'aménagement local services techniques
- Acceptation proposition d'honoraires étude projet d'aménagement de l'entrée et préau des maternelles
- Lotissement Bellocq : concession d'aménagement avenant n° 01, enfouissement bacs de rétention
- Questions diverses : bilan SLAM, départ à la retraite agent agence postale, don entreprise Meilhannaise pour acquisition d'un bac à eau pour l'ALSH

BILAN BIBLIOTHEQUE

Madame le Maire présente et remercie les bénévoles de la bibliothèque, Mme Laure COLLIN, Mme Sandrine RUVIERA, Mme Laeila EL HARIZI-BATOU, Mme Marie-Hélène SOUX, Mme Françoise CAZEAUX
Madame le Maire cède la parole à Mme Laure COLLIN, coordinatrice de la bibliothèque, afin de présenter le bilan de l'année.

Mme COLLIN intervient : « la fréquentation sur les premiers mois de l'année 2022 est en hausse par rapport à l'année 2021, sauf pour février avec le boum de l'épidémie du COVID. On note sur la période de référence de janvier à juin 2021 est de 829 entrées, 1 jour par semaine et 117 entrées en 2022 sur 3 jours par semaine, soit + 344 entrées.
Le partenariat avec l'école et l'ALSH est dorénavant installé les institutrices et animateurs souhaitent que cela continue. Les maitresses de PS-MS viennent 1 fois par mois, ainsi que les GS, la classe de CP-CE1 une fois par semaine, les CE2, CM1 et CM2 nous font des demandes de livres selon le thème de la période et nous leur déposons à l'école.
L'équipe a su répondre aux nouveaux jours de permanence et ainsi argumenter le temps d'ouverture à 6 heures par semaine, cependant la convention avec la MDL prévoit 8 heures d'ouverture au minimum. Les 6 heures ont été tolérées au vu du contexte sanitaire.
L'équipe propose des animations très peu couteuses et fait appel à ses propres fonds par exemple pour les repas des conférenciers, qui ont été réalisés par leurs soins pour faire économiser la commune. Les retours que nous avons sont très positifs. Le poste de coordinateur et animateur augmente la possibilité pour les animations et la création de projet à long terme. Cependant il est important que le salarié soit formé au niveau administratif et connaisse les rudiments du métier de bibliothécaire car les informations sont très nombreuses et l'organisation pourrait en pâtir.
Le nombre d'usagers actifs tant enfants qu'adultes, reste constant et ce malgré la période COVID.
En 2021 la diminution des horaires d'ouverture au public de 2 heures a permis d'augmenter le nombre de jours d'ouverture annuelle de 8% (dans une moyenne d'ouverture de 3 jours par semaine). La bibliothèque a doublé sa capacité d'accueil des classes et de l'ALSH depuis 2019. Ainsi, on constate également une augmentation d'adhérence de jeunes. Enfin le nombre de prêts destiné aux livres adultes et aux livres enfants est en hausse notamment pour les prêts jeunesse qui sont alimentés par la MDL, tandis que le budget s'est centré sur les romans pour adultes, très demandés, au sein des adhérents.
Nous signalons au conseil municipal que des problèmes informatiques sont apparus récemment sur le serveur. Il très important aujourd'hui de pouvoir disposer de matériel adapté. En 2021, diverses animations ont été proposées ; jeux de sociétés, jeux surdimensionnés en bois, troc de plantes, drive pour les lecteurs, graines de lecteurs par la CCPT.
L'utilisation de la salle attenante permettra l'accueil permanent des RAM, relancer les animations, des ateliers divers, approche intergénérationnelle. Une partie de la MDL est en travaux, le magasin sera fermé pendant un an. Un spectacle est programmé pour l'automne pour les 8-12 ans, ainsi qu'un troc de plantes.
Des jeunes ont effectué leurs heures de service civique dans le cadre de l'aide au permis à la bibliothèque, ils étaient ravis de venir, cela leur a permis de retrouver le goût de la lecture, c'est une richesse au niveau du lien social.
La plus jeune des bénévoles, 12 ans, vient une fois par semaine et fait partie de l'équipe ».

M^{me} Collin précise qu'elle ne souhaite pas renouveler son contrat, c'est un choix personnel, car elle préfère se concentrer sur ses autres activités.

Madame le Maire rappelle la mission de la bibliothèque, elle amène à la commune d'énormes choses, pour les plus jeunes et plus anciens, dans une commune c'est essentiel, cela permet aux enfants de passer moins de temps sur les écrans (TV, tablettes, ordinateurs). La lecture est

importante et utile pour les enfants. Diverses animations ont été animées par des conférenciers, avec des thèmes particuliers, qui plaisent ou non.
Mme El Harizi intercède «les conférenciers sont de jeunes chercheurs avec doctorat, cela fait partie de leur travail, les adultes cherchent des nouveautés ».
Madame le Maire précise que ces animations sont pour des publics plus avertis. La commune finance l'achat de livres, la deuxième salle sera utilisée par la bibliothèque. Elle rappelle au conseil municipal l'accord donné pour une mise à disposition pour d'autres activités par des associations.
Mme El Harizi rajoute qu'actuellement l'ALSH occupe les locaux.
Mme SOUX se présente ; elle assurera les permanences de septembre à décembre 4/h semaine, à partir de janvier elle doit subir une intervention chirurgicale et sera moins présente. Actuellement son travail consiste à ranger, dépoussiérer les livres de la cabine, beaucoup de personnes y vont. Certains livres sont donnés à Landes Partage. Elle assure le portage de livres à la maison de retraite de Souprosse. Elle a suivi une formation « lire et faire lire », afin d'intervenir dans des écoles maternelles pour des lectures de livres avec ou sans texte. Elle va suivre une formation « lecture et handicap » afin d'apporter de la lecture aux malades d'Alzheimer.
Mme Cazeaux est nouvelle bénévole, arrivée en septembre, et découvre la bibliothèque, elle assure les permanences et remercie le conseil municipal pour le budget voté pour l'acquisition de livres. Elle est surprise par le travail, désherbage, pilonnage, elle souhaiterait une formation d'accueil, mais sa priorité reste ses petits-enfants.
Mme Ruvira se définit comme une « pipelette », attend de voir, ne comprend pas tout, mais est ravie d'être bénévole, elle pourrait suivre des formations mais uniquement les après-midis car les matinées sont réservées à son activité professionnelle. Elle est présente lors des conférences, animations et regrette de ne pouvoir donner davantage.

Mme El Harizi précise que Mme Heches participe à l'animation de la page Facebook, Mme Sanchez assure les permanences des mardis, M. Testemale est chargé de la communication, l'accueil des maternelles une fois par mois, et le qualifie comme le « sage de l'équipe ».

M. Testemale intervient et rappelle la compétence de la CCPT, « coordination de l'activité des médiathèques et bibliothèques ». Mais quand on demande « où on en est ? » La réponse est toujours la même et rien ne change.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame Collin avait été recrutée à compter du mois de septembre 2021 à raison de 10 h/hebdo. « Le conseil avait accepté ce compromis, j'ai mis en avant ce travail d'animation, d'organisation, la partie administrative, la gestion et l'anticipation. Une discussion au sein du conseil municipal doit avoir lieu. Pas de reproche à faire, Mme Collin a fait un travail admirable, on n'a pas le droit de dire des choses blessantes, tout le monde n'a pas trouvé sa place dans l'organisation, la personne qui prendra le flambeau devra composer, chacun doit trouver sa place. »
Madame le Maire propose le poste à Mme El Harizi.
Mme El Harizi intervient ; « je suis d'accord pour reprendre le poste de Laure mais à la condition d'être rémunérée, ce qui n'est pas payé n'a pas de valeur ».
M. Meuris s'interpose et n'est du même avis « je ne peux laisser dire cela, pas d'accord sur les principes du poste créé, c'est logique que ce soit dans les mêmes conditions, c'est une preuve de reconnaissance, c'est donc qu'il y a une valeur. Je trouve normal que ce soit dans les mêmes conditions, mais c'est dissocié de la valeur. »
Mme El Harizi précise qu'elle a 66 ans, la commune a un délai d'un an pour anticiper la relève.
M. Lacoste revient sur le problème informatique soulevé lors de la présentation du bilan.
Mme El Harizi énonce qu'il y a eu un souci avec la messagerie, tous les messages ont été supprimés, et la messagerie était bloquée. Elle souhaite un ordinateur portable, car lors des permanences, elle ne pourra pas faire l'administratif.
Madame le Maire remercie la présence des bénévoles qui quittent l'assemblée.

Madame le Maire propose de reconduire le poste de 10 heures par semaine pour Mme EL Harizi.
M. Lacoste rajoute « je ne suis pas un grand fervent de la bibliothèque, il faut garder raison, nous ne sommes qu'à Meilhan. »
Madame le Maire informe le conseil que la réalité du terrain est au-dessus, le temps passé est un équivalent 20 heures/hebdo.
Mme Charon-Burnel rajoute que plus la bibliothécaire a du temps plus elle fait des choses.
Madame le Maire propose 15 heures hebdo.
M. Meuris rappelle les propositions de la réunion de la commission des finances, la masse salariale devrait être contenue voire abaissée.

M. Lacoste n'approuve pas l'augmentation, il ne faut pas de charges supplémentaires, et les dépenses doivent être contenues.
M. Chabanne intervient « 10 heures pour la bibliothèque c'est bien mais je ne suis pas d'accord pour une augmentation, je vais faire un rapport sur les services techniques sur ce qui est à faire sur la commune. Malgré un renfort durant l'été, les services techniques ont 2 mois de retard sur le planning, les espaces verts sont une vraie galère ».

M. Meuris propose de recruter un PEC (emploi compétence), 30 h/hebdo, financé à hauteur de 80%.
Mme Charon-Burnel intercède « il faut prévoir sur le budget 2023 l'achat de livres afin de compenser l'absence de prêt de la MDL puisque 50% du fond de la bibliothèque dépend de la MDL, il va falloir anticiper ce manque. Il est intéressant d'avoir une vision du travail des techniques, voir la réalité des choses».
M. Meuris rajoute qu'il faudra faire des arbitrages.

Mme Hurel rajoute que des administrés ne sont pas satisfaits le broyeur et l'épareuse ne sont plus passés régulièrement.
Mme Lapêtre-Tauziet précise que cela risque d'être compliqué de recruter une personne pour 10 h/hebdo, le personnel école à temps non complet pourrait être intéressé par un poste de coordinateur.

Après discussion, le Conseil propose de reconduire le poste de 10 h/hebdo de coordinateur à la bibliothèque, Mme El Harizi sera recrutée à compter du 1er septembre 2022.
Madame le Maire remettra le sujet dans la discussion de préparation du budget.

DELIBERATION 2022-29

Recrutement CEE supplémentaires pour les vacances d'été

Madame le Maire rappelle la délibération du 22 mars approuvant le recrutement de 3 CEE pour les périodes de vacances. Compte-tenu du nombre important d'enfants inscrits et afin de garantir la sécurité par rapport au taux d'encadrement légal, il convient de prévoir le recrutement de 3 CEE supplémentaires pour les vacances d'été.
M. Testemale rajoute que la Commune a de la chance car le département a annulé des séjours faute d'animateurs, il précise que certaines communes participent à la formation BAFA.
M. Meuris précise que le coût de la formation BAFA reste assez élevé.
Madame le Maire informe le Conseil qu'un bilan annuel des accueils périscolaire et extrascolaire est présenté aux communes conventionnées chaque année.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- de créer 4 emplois non permanents à temps complet, contrats d'engagement éducatifs, pour les vacances d'été 2022,
- que les agents recrutés seront chargés d'assurer les fonctions d'animateur
- que les agents recrutés seront rémunérés sur la base des forfaits journaliers en € brut suivant :

STRUCTURES	ALSH (45 heures/semaine)
Animateur BAFA	80 €/Brut/jour
Animateur Stagiaire	75 €/Brut/jour
Animateur non diplômé	70 €/Brut/jour
Journée de préparation	50 €/ Brut/jour

- que le recrutement de l'agent se fera par contrat d'engagement éducatif, contrat de droit privé, dont la durée de l'engagement ne pourra être supérieure à 80 jours sur 12 mois consécutifs (article L.432-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles)
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget, aux chapitre et article prévu à cet effet.
- que Madame la Directrice est chargée de procéder aux formalités de recrutement.

DECISION 2022-01

Madame le Maire rappelle au conseil la discussion de la précédente séance.

Mme Charon-Burnel souhaite connaitre l'estimatif lot par lot, un montant estimatif global complique au niveau financier pour la collectivité.

M. Meuris précise « l'estimatif doit être précis pour savoir où l'on va, il faut que les projets soient réalisables et fonctionnels ».

Madame le Maire énonce que le projet de création du local technique comporte également la création de toilettes publiques.

Mme Charon intercède « le local J.J Berceau comporte-t-il des toilettes, sont-elles ouvertes 24h24, car cela n'est pas indiqué depuis la route du Port d'Orion ».

M. Chabanne rétorque que le local possède des toilettes, il était prévu la réalisation d'un portillon afin qu'elles soient accessibles depuis le skate parc, mais les services techniques n'ont pas eu le temps de le poser.

Mme Charon demande s'il ne serait pas possible de percer déjà le passage dans le muret pour que l'accès aux toilettes soit possible d'ores et déjà depuis la plaine des jeux ?

M. Testemale rajoute qu'un fléchage serait nécessaire.

M[me] Lapêtre-Tauziet intervient « les toilettes publiques sont très propres, cela est très rare dans les communes d'y trouver du papier et des essuies mains », cela lui a été rapporté.

Madame le Maire rajoute que les WC publics sont nettoyés tous les jours de l'année.

Le conseil donne son accord pour valider les propositions d'honoraires pour le projet d'aménagement du local communal et pour le projet d'aménagement de l'entrée des salles et d'un préau pour l'école maternelle présenté par le bureau Gascogne Architecture.

- Proposition honoraires projet aménagement entrée des salles et préau pour l'école maternelle, pour engager une mission préalable de réflexion nécessaire, montant TTC 2 700.00 €

- Proposition honoraires projet aménagement local communal pour engager une mission préalable de réflexion nécessaire, montant TTC 1 200.00 €

DELIBERATION 2022-30

Concession d'aménagement, avenant n° 01

Enfouissement des bassins de rétention

Madame le Maire donne lecture de la proposition d'avenant n° 01, proposé par la SATEL. Tous les lots sont commercialisés, il reste 7 à 8 lots dont les constructions n'ont pas débuté. Les travaux de voirie ne seront entrepris qu'à la fin des travaux de construction, il y a lieu de prolonger la concession d'aménagement avec la SATEL.

M. Meuris demande si les habitants sont compréhensifs.

M. Chabane répond que oui pour la voirie, mais il y a un minimum.

M. Lacoste rajoute que la SATEL s'était engagée à combler les trous dans la voirie.

Madame le Maire informe le conseil que la voirie pourrait être transférée à la CCPT, il faut une discussion de l'assemblée, cela aura un coût pour la collectivité.

M. Lacoste complète que le transfert du lotissement Rollin au SYDEC n'a pas été réalisé.

Mme Charon-Burnel intervient « il faut préciser dans l'avenant que la SATEL s'engage contractuellement dans l'entretien de la voirie en attendant que la voirie définitive soit réalisée. Il faudrait le noter à l'avenant de prolongation de délai. Par ailleurs, il y a de plus en plus de personnes

qui empruntent le sens interdit de la route du Port d'Orion pour se rendre dans le nouveau lotissement. Il faudrait faire un contrôle de gendarmerie ».

L'assemblée propose d'envoyer un courrier aux habitants du lotissement : « certains automobilistes empruntent le sens interdit, pour votre sécurité, les services de gendarmerie vont être contactés ».

Madame le Maire donne lecture du devis de transformation des 2 bassins de rétention, informe le conseil qu'il devra se projeter sur ces travaux pour 2024.

M. Chabanne intervient ; le remplacement de ces deux bassins par des espaces verts serait plus agréable, le parking de la MSP a été réalisé avec ces matériaux.

Mme Charon-Burnel s'interroge ; « ces bassins tampons ont été mal conçus, le conseil a été mal informé, que s'est-il passé ? Les travaux ne sont pas conformes au permis d'aménager du lotissement ? Ces bassins fonctionnent-ils correctement ? »

M. Chabanne réplique qu'il n'y a pas de souci avec le bureau d'études, les bassins sont conformes.

M. Lacoste rajoute que le seul souci est qu'ils ne se vident pas complètement.

Madame le Maire précise que les bassins sont conformes au cahier des charges et à ce qui a été demandé par l'assemblée.

Mme Charon-Burnel demande si ce risque financier ne peut pas être porté par l'aménageur ?

M. Meuris rajoute que l'assemblée lors de la réalisation du lotissement souhaitait conquérir des nouveaux habitants, le coût au m² avait été calculé sur un prix le moins onéreux.

Mme Charon-Burnel requête s'il n'y a pas de recours possibles ?

M. Meuris intervient « l'erreur c'est d'avoir accepté ces deux bassins, le maître d'œuvre n'a pas insisté sur cette partie ».

M. Chabanne rajoute que le conseil n'a pas été bon sur cette partie, ces deux bassins n'ont pas un côté positif.

Mme Charon-Burnel souhaite qu'il soit présenté plusieurs devis, car cela représente une somme importante pour la collectivité, correspondant à une partie des travaux d'aménagement et sécurisation de la route du Port d'Orion, prévu au BP. Les travaux seront ils décalés ? Le point de vue de Mme Charon-Burnel est que la sécurisation de l'école doit être prioritaire.

Madame le Maire répond que plusieurs devis seront demandés, le conseil réalisera ou pas ces travaux.

M. Lacoste intervient sur un reversement de fonds de la SATEL.

Madame le Maire informe le Conseil que la SATEL avait une provision d'environ 50 000 € HT, somme provenant de la vente des lots, prévue pour des aléas, cette somme devrait être reversée à la commune lors de la rétrocession.

M. Lacoste demande si le bitumage des lots ne fait pas partie des aléas ?

Mme Charon-Burnel informe le conseil que dans le cadre du contrat de relance transition écologique, le département subventionne les projets environnementaux, ce projet pourrait peut-être pris en compte. Renseignement va être pris sur la procédure, sachant que les dossiers sont déjà clos pour l'année en cours.

M. Meuris demande quel ordre de somme cela pourrait représenter ?

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'avenant n° 01 de la concession d'aménagement avec la SATEL

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant

Questions diverses :

- Bilan SLAM

- Départ à la retraite agent administratif à l'agence postale à compter du 1er septembre 2022. Actuellement 2 candidatures ont été déposées. Madame le Maire précise que les horaires sont figés, 17 h hebdo, l'agence est ouverte tous les matins du lundi au samedi, le profil du poste pourrait peut-être aller avec celui de la coordination bibliothèque.
  M. Meuris propose d'ajouter l'option bibliothèque.
  Mme Charon-Burnel propose de faire une annonce, un profil différent est intéressant, plusieurs CV vont être déposés.
  M. Chabanne propose de communiquer et d'informer la population, site panneau Pocket, panneau lumineux.
  Madame le Maire propose de publier une annonce sur le site de la commune ainsi que sur l'application Panneau-Pocket pour un recrutement à la mi-aout 2022.

  - Bilan SIETOM
  M. Testemale demande un rajout de container route de Sainte-Croix., il y a un nouveau socle mais pas de container.
  Madame le Maire informe le conseil que les sacs poubelles viennent d'être livrés.
  M. Meuris s'interroge ; les administrés peuvent-ils venir en rechercher dans l'année ?
  M. Testemale demande si la commune prend en charge l'achat des sacs poubelles.
  Mme le Maire précise que la commune finance l'acquisition des sacs poubelles, il n'y a pas de redistribution dans l'année.
  Mme Charon-Burnel rajoute que la fourniture de sacs poubelle n'incite pas les administrés au tri.

- Don entreprise Meilhannaise pour l'achat d'un bac à eau à l'accueil de loisirs (montant de l'acquisition 369 €). Le Conseil surseoit, l'entreprise attend les informations de son comptable.

- Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités.

  Depuis le 1e juillet 2022, les actes de la commune doivent être mis en ligne sur le site, la CCPT a été saisie pour rajouter un nouvel encart sur le site afin de permettre cette insertion.

- Mme Charon-Burnel intervient ; « un mail a été transmis pour rajouter à l'ordre du jour le PCS . »

  Madame le Maire répond « le PCS, dans le cas de feux de forêt, puisque c'est l'actualité, est un outil, le SDIS prend les choses en main. Pour pouvoir le finaliser il faut que les référents aient donné leur accord. Ce travail n'est pas la priorité maintenant ».
  M. Lacoste rajoute qu'il n'est pas persuadé que s'il se passait quelque chose, ce soit un outil indispensable.
  La demande de question diverse est précisée par Mme Charon-Burnel ; « certes, la réalité n'est jamais conforme à une procédure écrite. Toutefois la commune ne peut pas dire avoir un plan communal de sauvegarde si le document n'est pas finalisé, or cela fait maintenant plusieurs années qu'il n'a pas été actualisé. Donc soit il est acte que Meilhan n'a pas de PCS, soit on actualise celui existant. »
  M. Meuris se dit d'accord avec ses propos, mais rappelle « on a de la chance d'habiter une commune où tout le monde s'investit, lors de la tempête en 1999, les gens nouveaux, arrivant de grandes villes se sont entraidés ».
  Madame le Maire propose à Mme Hurel de rédiger un modèle de courrier à transmettre aux référents de quartier, afin de les informer et de leur demander leur accord.
  Mme Charon-Burnel rappelle que le SDIS devait être contacté pour relancer la sirène, elle propose de s'en charger.

Prochaine réunion du conseil municipal : mardi 9 août 2022 à 20h30

La séance est levée à 23 heures.

Le Maire

Mme LOUBERE Patricia

Le Secrétaire

Table des délibérations de la séance du 19 juillet 2022

2022/29 Recrutements CEE supplémentaires vacances été 2022

2022/30 Avenant n° 01 concession d'aménagement SATEL, Lotissement Bellocq